

Il peut la fixer en riant.  
 Oui, vanités du monde, o fumés ! o folie !  
 Il vous quitte avec joie ; il ne vous aimait pas.  
 Il ne laisse, en quittant la vie,  
 Que l'heureux souvenir de la vertu bénie  
 Et l'exemple d'un beau trépas.

Communiqué.

M. Leprohon était de la Société des Trois-Messes.

BULLETIN.

Beau trait de charité.—Education.

On nous a fait part, ces jours derniers, d'un trait de charité qui doit trouver place dans notre journal ; car si cette vertu est belle et admirable partout, elle l'est bien davantage dans les enfans.

Dans une des écoles de cette ville fut admise, il y a quelques jours, une petite fille dont la figure pâle, décharnée et les habits en lambeaux annonçaient la misère et la pauvreté des parens. Aussi n'en fallut-il pas davantage pour toucher de commisération celles dont elle était devenue la compagne et leur faire prendre d'elles-mêmes une généreuse et bienfaisante résolution. Mais que vont-elles faire à l'âge où elles sont ? Elles ne savent pas même s'entendre entre elles. Oh ? soyez tranquille : c'est la charité qui les inspire et la merveille est accomplie. Notre orpheline se présente aujourd'hui à l'école, métamorphosée presque en demoiselle. A peine peut-on la reconnaître : sa maîtresse hésite elle-même. Tous ses habits sont neufs, justes à sa taille et d'une propreté presque recherchée ; rien n'a été oublié, de la tête aux pieds. Mais dites-moi, mon enfant, lui demande la maîtresse, où avez-vous pris cet ajustement ? Vos parens sont pourtant si pauvres ; ils ne peuvent avoir fait cette dépense sans le gêner beaucoup. Ils auront probablement ôté le pain de vos frères et sœurs pour vous donner ces habits et ce bon dîner que vous avez encore apporté contre votre ordinaire.—Oh ! non, madame, il n'en a rien coûté à mes parens : cette belle robe, c'est ma demoiselle qui me l'a donnée ; je dois cette coiffe à la bonne demoiselle qui nous regarde là ; ce chapeau m'a été donné par cette autre ; ce bon dîner m'est venu de même.

Voilà ce que la charité sait inspirer.

En parcourant le petit livret de M. le Surintendant de l'éducation, dont nous començons aujourd'hui la publication, on pourra y remarquer un point qui nous paraît de la dernière importance et sur lequel nous croyons devoir nous arrêter un instant. C'est l'article où il s'agit des écoles-modèles. Il n'est pas douteux que pour former de bons écoliers, il faut de bons maîtres. On n'enseigne point ce qu'on ignore. D'un autre côté tous les enfans n'ont pas les talens ni l'intelligence nécessaire pour avancer dans les sciences. Plusieurs encore n'en ont pas les moyens. Il est donc évident que pour un grand nombre d'enfans, on peut bien dire le plus grand nombre, ce sera tout si on peut leur montrer à lire et un peu à écrire, en fait de science. Comme l'on voit, pour cela il n'est pas nécessaire que les maîtres ou les maîtresses soient de grands savans. Mais comme dans chaque paroisse, il y a toujours un certain nombre d'enfans intelligens, aisés, amis des sciences et de l'éducation, qui méritent et désirent une éducation plus avancée et plus soignée, on comprend, qu'il devient nécessaire, dans ce cas, d'avoir des écoles où les maîtres puissent répondre au besoin des élèves, et de là vient le besoin d'écoles que nous appelons, nous, écoles-modèles.

Comme les moyens doivent toujours être proportionnés aux besoins, au moins autant que possible ; nous croyons, par conséquent, qu'on devrait, autant que faire se peut, établir une de ces écoles modèles dans chaque paroisse. Voici pourquoi : 1°. parce que les paroissiens en général n'aiment pas à sortir de leur paroisse, se croyant avilis d'être obligés de chercher ailleurs, ce qu'ils croient devoir mériter comme les autres. 2°. parce que c'est plus incommode et ordinairement plus dispendieux, et que ce serait la cause que plusieurs enfans seraient privés d'une éducation bien souvent méritée. 3°. parce qu'ordinairement, il doit se trouver dans chaque paroisse un assez grand nombre de ces enfans intelligens, aisés et studieux pour y former une école et occuper un maître convenablement.

Pour mieux expliquer notre pensée, nous allons prendre une paroisse pour exemple. Nous pourrions citer St. Jean-Baptiste de Rouville où la chose est déjà à peu près en opération ; mais prenons au hasard et supposons une paroisse où il y a quatre ou cinq écoles ou arrondissemens. Alors

vous avez dans tous les arrondissemens une école inférieure, c'est-à-dire dans laquelle le maître ou la maîtresse sache montrer à lire, à écrire et un peu à calculer, excepté au village où vous avez votre école-modèle. Lorsqu'un enfant qui a de l'aptitude et les moyens de continuer son instruction ne peut plus profiter des leçons du maître ou de la maîtresse de son école, parce qu'ils n'en savent pas plus long, vous faites entrer cet enfant à l'école-modèle du village. Ce système a plusieurs avantages dignes de remarques : d'abord c'est un honneur et par conséquent déjà un moyen d'exciter l'émulation ; en outre les enfans se trouvant presque tous réunis en deux ou trois classes tout au plus, font plus d'efforts pour obtenir les premières places et doivent en conséquence avancer davantage, que lorsqu'ils sont isolés. Il n'est pas nécessaire de remarquer encore que le maître se trouve avoir beaucoup plus de tems pour les explications, puisque le tems est moins subdivisé que lorsque le maître a un plus grand nombre de classes, et que l'explication peut être aussi profitable à dix enfans de la même classe, que s'il n'y en avait qu'un ou deux.

Un point encore qui n'est pas de la moindre importance, c'est que cette école étant plus à la portée du curé, peut être surveillée davantage et à proportion que le requiert l'âge plus avancé des enfans. Ce peut être encore pour le curé une espèce de délassement agréable et en même tems utile : il peut alors, par forme de récréation, les former au chant de l'église et aux cérémonies. D'ailleurs ces enfans étant l'élite de la paroisse méritent un soin tout particulier.

Nous avons dit que le maître de l'école-modèle aurait deux ou trois classes tout au plus. Car nous croyons que trois ans, lorsqu'on sait déjà lire et écrire et un peu de calcul, doivent suffire pour donner une éducation analogue au besoin des différens arts mécaniques et de l'agriculture. Ceux qui se destinent aux arts libéraux ont les collèges et nous n'en parlons pas. Il s'en suivrait donc qu'il ne pourrait y avoir dans les écoles-modèles plus de trois classes. Car lorsque nous avons dit qu'on faisait passer un enfant à l'école-modèle sitôt qu'il ne pouvait plus profiter à l'école inférieure, nous entendions le commencement des cours après les vacances, pour que les classes de l'école-modèle puissent se former comme dans les collèges. On comprend pourquoi.

Dans ce système, le cours d'éducation de l'école-modèle se compléterait donc en trois ans. Nous croyons y trouver aussi un moyen de se former et de se procurer de suite un certain nombre de maîtres qualifiés. Car il est évident que pour commencer il n'est pas nécessaire que le maître sache de suite tout ce qui doit être enseigné pendant les trois ans. Il suffit qu'il sache ce qu'il faudra enseigner la première année, (et c'est le plus facile,) et qu'il ait assez d'aptitude pour pouvoir se former et apprendre, dans le cours de cette première année, ce qu'il faudra enseigner la seconde et ainsi de suite, jusqu'au bout des trois ans. Comme, d'après la loi, les maîtres sont tenus qu'à neuf mois d'école, ils pourront profiter des trois mois de vacance, à prendre des leçons eux-mêmes, par exemple : chez les chers Frères des Ecoles Chrétiennes. Ils y trouveront, non seulement les connaissances et les branches d'enseignemens qui leur seront nécessaires, mais encore la manière de faire l'école et d'enseigner avec art et méthode. Car c'est là encore un point important, on pourrait dire presque l'unique. Il faut un plan d'éducation, une marche arrêtée, constante, analytique, et préparée surtout. Il faut que le maître sache préparer lui-même sa leçon et qu'il l'a prépare, pour ainsi dire, chaque fois, s'il veut être intelligible, suivi, clair et raisonné. Nous insistons sur ces détails, parce que pour nous c'est l'unique moyen que nous connaissons de pouvoir suppléer à la disette actuelle de maîtres qualifiés, d'en former graduellement et de pouvoir, avec le peu de ressources que nous possédons, en rétribuer un nombre suffisant, pour le moment, d'une manière honorable et capable d'exciter l'émulation. Comme on peut le voir dans le petit livret que nous publions, notre tout dévoué surintendant espère qu'il pourra faire allouer à chaque école-modèle à peu près £50. On sent que notre gouvernement ne pourrait suffire, s'il fallait en donner autant à toutes les écoles. D'ailleurs, en supposant que la chose fût possible, l'éducation y gagnerait peu et le même pied, et les instituteurs également capables, il faudrait que chacune se subdivisât pour ainsi dire en sept ou huit, c'est-à-dire qu'il enseignât l'a.